



**CONTRAT D'ENGAGEMENT
GLACES BIO**

Eté 2020

Entre : l'adhérent et le producteur
 Nom, prénom : EARL DU VINAGROU
 adresse : BRENAC
 tél. : 24290 MONTIGNAC
 mél. :

Référent : Françoise Prina Contact : f.prina@hotmail.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les 18/06 ; 30/07 ; 20/08 à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45
 Le consommateur règle d'avance et remet le chèque au référent qui le donnera au producteur. Les pots sont de 500ml à 7,50€ (soit 15€/l).

La commande s'exprime en nombre de pots de 500ml.

	18/06	30/07	20/08	Total 7,50€x
Vanille				
Café				
Chocolat				
Café +pépites de chocolat				
Chocolat +pépites de chocolat				
Lait pépites chocolat				
Menthe chocolat				
Marron				
Noisette				
Noix				
Pêche				
Myrtille				
Abricot				
Pistache				
Yaourt sucré				
Yaourt arôme citron				
Yaourt arôme fraise				
Yaourt arôme framboise				
TOTAL				

Nombre de chèques faits (3 maxi donnés à chaque livraison)

A Boulazac le : _____

Le producteur EARL DU VINAGROU

l'adhérent consommateur

Description de l'exploitation

Mme Segondat possède une exploitation de 70 vaches laitières sur la commune de Montignac. Les vaches sont alimentées avec les fourragers produits sur l'exploitation. Une partie du lait est livré à BIOLAIT et l'autre est transformée en produits laitiers dont des glaces dans le laboratoire de la ferme.

L'EARL du Vinagrou produit également des noix vendu en coopérative.

Pour Noël, Mme Segondat vous propose des bûches glacées,